

Premier

QualiPaysage

LETTRE D'INFORMATION
QUALIPAYSAGE
N°1 - 2014

Plant



©Vincent Leloup

UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Après un diplôme de Droit et de Gestion obtenu à l'IHEDREA en 1980 et la Direction de l'UNCAA (Union des coopératives agricoles) en Côte d'Ivoire, Marc Loiseleur devient Président du Groupe Loiseleur qu'il codirige avec son frère Laurent depuis 1983. Homme de convictions et d'engagement c'est dès les années 90 qu'il adhère au Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises (CJD) à la section de l'Oise. Il en prendra la présidence puis rejoindra le Bureau National où il sera vice-président de 1995 à 1997.

En parallèle il devient également membre de l'Unep, entre au bureau en 2001 puis devient vice-président de 2008 à 2013. Son mandat prenant fin

c'est assez naturellement que ce parcours se poursuit au service de la profession et qu'il a été élu à la présidence de QualiPaysage le 17 décembre 2013 à l'unanimité des administrateurs.

Alors que QualiPaysage est à un tournant décisif de son développement et dans le prolongement des travaux de la table-ronde du 9 avril 2013, Marc Loiseleur et son Bureau proposent une stratégie d'évolution à trois ans (2014 - 2017) ayant pour objectif :

- une reconnaissance plus forte du titre de qualification d'un point de vue qualitatif,
- une volonté d'accroître la lisibilité pour que le titre soit une véritable aide à la décision
- et enfin l'ambition d'une animation régionale au travers de rencontres entre les donneurs d'ordre publics et privés, les entreprises et les concepteurs.

Cette stratégie se décline selon trois grands axes de travail que sont la simplification des procédures, le déploiement sur trois marchés cibles et une évolution quantitative **et** qualitative. Le plan d'action détaillé sera présenté dans le prochain numéro de Premier Plant.

EDITO



Le lien entre tous les acteurs de la qualification est primordial.

Nous le concrétisons aujourd'hui avec Premier Plant. Cette lettre d'information est destinée à l'ensemble de nos adhérents et aux donneurs d'ordre.

La stratégie d'évolution de QualiPaysage, telle que décrite dans cette lettre nécessite d'être comprise, intégrée et partagée par tous les acteurs de la filière. Aussi, nous ferons de Premier Plant l'un des outils de communication et d'information au service de cette ambition.

Vous serez ainsi régulièrement « en lien » avec les évolutions de QualiPaysage pour mieux répondre aux demandes de qualifications ou pour les promouvoir dans vos appels d'offre.

« **Semer la confiance, Récolter la qualité ...** » est d'autant plus d'actualité dans un contexte où chacun cherche à être rassuré sur ses choix et souhaite des garanties.

Devenez aussi acteurs de cette lettre d'information en faisant part de vos suggestions, le Président et les équipes de QualiPaysage sont à votre écoute.

Charles Hamelin, animateur de la Commission Communication

ACTU

SALON PAYSALIA, DÉCEMBRE 2013

La présence de QualiPaysage sur le salon a été remarquée.

Les visiteurs ont apprécié l'espace à bon impact visuel et les nouveaux outils de communication. Les contacts noués pendant ces 3 jours ont permis de rencontrer de nouveaux candidats à la qualification et de renforcer la confiance avec de nombreux donneurs d'ordre. Des moments et des rencontres essentiels dans cette période chargée pour tous.



COMMUNICATION

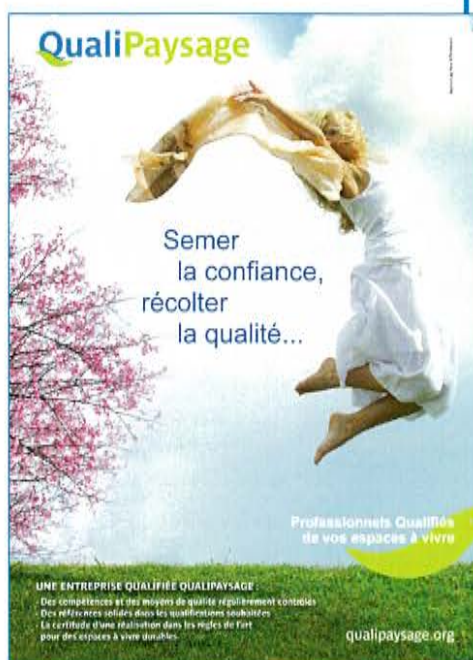
ÉMERGER, ÊTRE REPÉRÉ, SÉDUIRE...

Adhérer à QualiPaysage doit être un atout majeur pour les entreprises qui ont fait l'effort de répondre aux critères de la qualification.

Les entreprises du paysage sont dans un système concurrentiel agressif. Une communication structurée qui saura exposer leur plus-value est devenue une nécessité. Les occasions de valoriser les adhérents doivent être multipliées pour que chaque donneur d'ordre, comprenne tout l'intérêt de la qualification et donne la préférence aux entreprises qualifiées.

Une plus grande reconnaissance de la marque QualiPaysage est un des premiers objectifs de communication. La multiplication de la présence de la marque sur tous supports de communication des entreprises (véhicules, plaquettes, courriers, site...) est essentielle.

Parallèlement les relations presse, la présence sur les grands événements comme Paysalia sont autant d'occasion de renforcer le message sur les conditions d'adhésion, la rigueur de la sélection et la confiance que l'on peut avoir dans des entreprises qui ont su se donner les moyens « d'être QualiPaysage ».



Les insertions publicitaires, les interviews sont renforcées en 2014. Elles ont clairement pour objectif de faire progresser la notoriété de QualiPaysage tout en faisant passer un message de confiance : confiance dans une entreprise qui possède les compétences humaines et techniques pour un chantier donné, confiance dans une entreprise qui est à jour dans la réglementation du travail, confiance dans une entreprise qui se donne les moyens de faire un travail de qualité.

« **Semer la confiance, Récolter la qualité** » est le slogan qui nous accompagnera pendant l'année 2014, il a vocation à traduire le bénéfice majeur apporté par les entreprises qualifiées.



ZOOM SUR

UNE PLAQUETTE AU SERVICE DES ADHERENTS ET DES DONNEURS D'ORDRE.

Un document clair pour détailler le fonctionnement et les enjeux de la qualification.



En remplacement du guide, la plaquette détaille les points forts de l'adhésion à QualiPaysage et les garanties apportées aux donneurs d'ordre. Elle est complétée par le site internet www.qualipaysage.org remis à jour en permanence avec les informations nécessaires sur chaque entreprise qualifiée.

A NOTER

La nomenclature est révisée chaque année par le Conseil d'administration de QualiPaysage, ainsi les critères sont amenés à évoluer. Lors de chaque révision quadriennale ou demande complémentaire il est donc primordial de prendre connaissance des critères d'attribution. Ainsi, l'arrosage fait particulièrement l'objet de nombreuses modifications en 2014.

IMPORTANT

Pour toutes les entreprises ayant déposé leur dossier de révision quadriennale ou de demandes complémentaires à la session de printemps (20 février), les pièces manquantes doivent parvenir au Secrétariat Général le **28 mars au plus tard**. Cette date limite permet d'instruire les dossiers en Commission Régionale d'Examen puis en Commission Technique. Les décisions de cette instance seront adressées aux entreprises au mois de juin 2014.

POINT SUR

LES RECENTES CREATIONS DE QUALIFICATIONS : E 142 ET D'HABILITATIONS : H 221- H 225

La qualification E 142 est destinée aux entreprises ayant une spécialisation forte en élagage et a aussi été créée à la demande des donneurs d'ordre pour répondre à des marchés nécessitant de réaliser en toute situation et contrainte, des travaux variés sur plusieurs chantiers importants et conduits simultanément.

Les habilitations H 221 et H 225 permettent d'identifier des entreprises qualifiées en E 141 ou 142 intervenant à proximité de

lignes électriques aériennes basse ou haute tension (HTA) pour la H 221 et à très haute tension (HTB) pour la H 225. Ces entreprises doivent disposer de matériels nécessaires et de personnels formés aux règles de sécurité spécifiques qu'impose la proximité de ces sources de danger.

L'ensemble des critères d'attribution sont définis dans la plaquette QualiPaysage « **Semer la confiance, Récolter la qualité** » et sur notre site www.qualipaysage.org.